

DL

Samedi 5 juin 2010 page 7

GAP

112

ÉCOLE DE FONTREYNE Aujourd'hui siège le seizième Parlement des enfants

Jessica Mercati
à l'Assemblée nationale

voie et de l'épilation. C'est entre ces deux semaines que Jessica Mercati participe aujourd'hui au Parlement des enfants. À 10 ans, l'élève de CM2 de l'école de Fontreynne est fière d'avoir la "tourde" tâche de représenter la première circonscription des Hautes-Alpes au Parlement des enfants.

Parlement qui se réunit aujourd'hui au Palais Bourbon, en séance plénière pour sa 16^e édition.

Dans l'hémicycle, à la place d'Henriette Martinez

Jessica a été élue en décembre dernier par ses 22 camarades de CM2 selon les règles de la démocratie. Comme pour les "grands", son election s'est accompagnée de la nomination d'une suppléante, Aurore Amat.

Cet après-midi, l'élève gapençaise, devenue députée junior, ira s'asseoir dans l'hémicycle, à la place de la "vraie" députée, Henriette Martinez.

Derrière l'enthousiasme de vivre un tel événement, la déception. Celle d'avoir appris, il y a quelques jours, que la proposition de loi de sa classe n'avait pas été retenue. Déception d'autant plus grande que parmi les trois propositions finalistes, l'une d'elles (la proposition de loi N° 2) ressemble étrangement à celle des Gapençais.

Avant de partir à Paris, la classe de Bernard Hoddlouit

a discuté, jeudi matin, des trois propositions. Discussion serrée quant au choix final que devra concrétiser cet après-midi la députée junior au moment du vote.

Les avis étaient partagés entre la proposition N° 1 visant à instaurer de nouvelles règles de sécurité pour prévenir les inondations et la proposition N° 3 visant à protéger les enfants et adolescents contre l'excès de jeux vidéo et la dangerosité de certains.

Parce qu'il est question de "sauver des vies", la proposition 1 a mobilisé l'avis de 12 écoliers et sera donc celle pour laquelle Jessica votera à l'Assemblée nationale.

La proposition 3 a, elle, rassemblé neuf votes. Et, curieusement, la proposition N° 2 n'a obtenu qu'un vote. « On n'en veut pas car ils nous ont recopiés ! », répondent en chœur les élèves de Fontreynne.

Une leçon concrète de démocratie

De tout ce travail sur le Parlement des enfants, les élèves de Bernard Hoddlouit ont reçu une leçon concrète de démocratie. Ils ont appris à s'écouter, à tenir compte des avis et arguments autres que les leurs.

Quant à Jessica, elle vit à son deuxième voyage à Paris, accompagnée par son beau-père. « J'ai regardé dans des livres et sur Internet pour mieux me documenter sur ce Parlement des



Jessica Mercati (à gauche) et Aurore Amat avec la proposition de loi N° 1 qui a été choisie par la majorité des élèves de CM2 de l'école de Fontreynne.

enfants, explique-t-elle. Ensuite, je vais faire un petit exposé à mes camarades pour leur raconter ce qui s'est passé ». Jessica part donc avec son appareil photo pour rapporter des témoignages visuels de cette journée. Son beau-père de vrai, même réaliser une vi-

Pour Aurore, la suppléante, tout ce travail effectué au fil des sept séances du programme d'instruction civique, « m'a permis de mieux comprendre ce qui se passe dans notre pays et comment les choses sont décidées ».

Frédérique FAYS

TROIS PROPOSITIONS DE LOI

- Proposition N° 1 : « visant à installer de nouvelles règles de sécurité dans les villes et les villages situés près de l'eau pour prévenir et préparer les citoyens aux risques de submersion ». Loi préparée par l'école élémentaire Jean-Moulin d'Angoulins (académie de Poitiers).
- Proposition N° 2 : « visant à permettre la participation d'élèves représentants de leur classe au conseil d'école de leur établissement scolaire pour exprimer leurs idées et questions concernant leur vie à l'école ». Loi préparée par l'école élémentaire de Bourgogne (académie de Reims).
- Proposition N° 3 : « visant à mieux garantir le droit à l'éducation à la santé, à responsabiliser les pouvoirs publics et les industries de jeux vidéo dans l'éducation à la santé et la protection des enfants et des adolescents contre la cyberaddiction ». Loi proposée par l'école des Alpinias de Petite-Ile (académie de la Réunion).

LA PROPOSITION DE L'ACADEMIE

Pour l'académie d'Aix-Marseille, la proposition de loi qui avait été retenue était celle des élèves de CM2 de l'école du pays de Banon. Elle visait « à définir la restauration scolaire comme un service public garantissant l'accès à tous les élèves et fixant un prix maximal des repas scolaires ».